



Ref: n°02/RM/ACP-FLEGT/FODER/CMR_01011

Projet de renforcement du suivi et de participation des communautés locales et autochtones à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun

RAPPORT DE MISSION

Information, sensibilisation et identification des communautés bénéficiaires dans la Région du Sud-Cameroun

Forêts et Développement Rural (FODER)

Tel : 00 237 22 00 52 48, E-mail : foder_org@yahoo.fr

B.P. 11317 Yaoundé - Cameroun

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC).

20 Janvier 2011

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.



Sommaire

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4
INTRODUCTION	6
1. OBJECTIFS DE LA MISSION	7
2. MÉTHODOLOGIE.....	8
2.1. Les entretiens (individuels ou en petits groupes).....	8
2.2. Les réunions (d'information et de sensibilisation).....	8
2.3. Le relevé des coordonnées géographiques.....	8
3. COMPOSITION DE LA MISSION	8
4. ITINÉRAIRE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION	9
5. ACTIVITÉS RÉALISÉES ET RÉSULTATS	9
5.1. Entretiens avec les autorités administratives locales	10
5.2. Entretiens avec les médias et les organisations de la société civile locale	11
5.3. Réunions d'information et de sensibilisation.....	12
5.3.1. Les communautés cibles	12
5.3.2. L'information et la sensibilisation	12
5.4. Motivations des communautés à participer au projet.....	13
5.4.1. Le besoin d'être informé	13
5.4.2. Le besoin d'être renforcé et soutenu	13
5.4.3. Participation au projet	14
5.5. Collecte des données géographiques et cartographie des communautés	17
6. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	17
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ECFP	European Community Forest Platform (au Cameroun)
FAO	Food and Agriculture Organisation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FODER	Forêts et Développement Rural
FODER-IPP	Forêts et Développement Rural-Indigenous Peoples Program (antenne FODER dans la région du Sud)
GPS	Global Positioning System
GIZ	Coopération Technique Allemande
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RFA	Redevance Forestière Annuelle
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
WGS	World Geodetic System
UTM	Universal Transverse Mercator

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Programme de déroulement de la mission.

Tableau 2 : Communautés visitées et proximité des titres d'exploitation forestière

Tableau 3 : Motivations des communautés à participer à la mise en œuvre du projet

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la région du Sud-Cameroun

Figure 2 : Localisation des communautés cibles du projet

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Suite au démarrage des activités de terrain du projet de renforcement du suivi et de la participation des communautés locales à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, une équipe du projet s'est rendue dans la région du Sud-Cameroun, l'une des 05 régions forestières du pays, à l'occasion d'une mission d'information, de sensibilisation et d'identification des communautés bénéficiaires du projet. Cette mission visait également à établir des contacts avec les autorités administratives des localités identifiées par le projet. La mission s'est déroulée au cours de la période allant du 11 au 15 décembre 2010 dans 08 communautés situées dans les arrondissements de Ma'an (département de la Vallée du Ntem), d'Akom 2 et Fifinda (département de l'Océan). La méthodologie suivie consistait essentiellement en des entretiens avec les autorités administratives et locales, les responsables médias locaux et des organisations de la société civile, et des réunions avec les populations des communautés visitées.

La mission a permis d'obtenir les résultats suivants :

- Huit (08) communautés sont informées et sensibilisées, soit 02 communautés dans l'arrondissement de Ma'an (département de la Vallée du Ntem), 03 communautés dans l'arrondissement d'Akom 2 et 03 communautés dans l'arrondissement de Fifinda (département de l'Océan) sur l'APV/FLEGT au Cameroun. Les informations collectées au niveau de l'administration centrale en charge des questions forestières ont été rendues disponibles et accessibles aux communautés visitées. Il s'agit d'une compilation de documents sur : le plan de mise en œuvre de l'APV, le rôle que les communautés peuvent jouer dans la mise en œuvre de l'APV, la présentation de la plateforme ECFP, la présentation du projet, le projet d'attribution des ventes de coupe en cours et le droit de préemption, soit une compilation de 17 pages d'information. Les communautés ont par ailleurs manifesté un grand intérêt à participer à la mise en œuvre du projet, en évoquant comme principal problème le blocage et le détournement des revenus issus de la redevance forestière annuelle, le manque d'informations relatives à la gestion des forêts et de ses revenus, et l'exploitation illégale parfois commise avec la complicité de certains membres ;
- 01 radio communautaire, la radio BEACH FM (98.1) basée à Kribi a reçu une compilation d'informations et est disposée à collaborer avec le projet pour relayer les informations au public ;
- L'adhésion des autorités administratives et locales à la mise en œuvre du projet ;
- Et l'identification d'une organisation de la société civile active dans le département de l'Océan pour le relais des informations aux communautés.

Au cours de cette mission les communautés et les autorités rencontrées ont émis 04 principales préoccupations auxquelles l'équipe a formulé des recommandations. Il s'agit de :

- 1) L'insuffisance de la zone agro-forestière (Ndjazeng, Elon). FODER se propose d'initier le dialogue sur les superficies des zones agro-forestières entre les sociétés forestières (Wijma et CUF) et les communautés (Ndjazeng et Elon) au cours des prochaines missions;
- 2) L'appui à la finalisation d'un projet de production de plants pour le reboisement d'une forêt communautaire (Tya'assono). FODER envisage, en marge des activités du projet, d'appuyer la communauté de Tya'assono dans la finalisation de son projet et l'orienter vers des partenaires pouvant lui apporter un soutien;
- 3) La complicité de certains membres des communautés à l'exploitation illégale des forêts (Akok, Sous-préfet de Fifinda). L'équipe recommande de renforcer la sensibilisation des populations sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et le commerce du bois, et de former certains membres des communautés à l'observation méthodiques des activités d'exploitation forestière;
- 4) Mauvaise gestion des revenus issues de la RFA (Djabilobé, Bipaga 2 et Elog-batindi). Pour cette dernière préoccupation qui semble être le principal problème de gouvernance forestière dans la zone, l'équipe envisage de mieux appréhender la situation et de développer une intervention spécifique.

Enfin, la principale difficulté de cette mission était l'absence de certaines autorités administratives, qui n'ont pu être rencontrées dans les Arrondissements de Ma'an et Kribi.

INTRODUCTION

Située dans le sud-ouest du pays, la région du Sud-Cameroun est bordée au nord-ouest par la région du Littoral, au nord par la région du Centre et à l'est par la région de l'Est. Elle occupe une superficie de 47.720 km², qui fait d'elle la quatrième région du Cameroun recouverte de forêts tropicales denses humides. La partie méridionale de la région est limitrophe de trois pays : la Guinée-Équatoriale, le Gabon et la République du Congo. La région du Sud compte quatre départements qui sont : la Mvila, le Dja-et-Lobo, l'Océan, et la Vallée-du-Ntem. L'exploitation forestière est la principale activité industrielle de la région, suivie des plantations agro-industrielles d'Hévéa et de palmier à huile.

La région abrite une population de 534 900 habitants inégalement répartie sur le territoire avec une densité de 11,4 hab./km², et composée de divers groupes Bantous (Bulu, Ntumu, Mabéa, Batanga, Yassa, Fang, Zamane, Ewondo etc.) et des peuples autochtones Baka, Bakola et Bagyéli (« pygmées ») tributaires des ressources forestières.

La présente mission s'inscrit dans le cadre d'une série de mission d'information, de sensibilisation et d'identification dans les trois régions d'intervention du projet. Elle a été effectuée dans les localités de Ma'an dans le département de la Vallée du Ntem, d'Akom 2, Kribi et Fifinda dans le département de l'Océan.

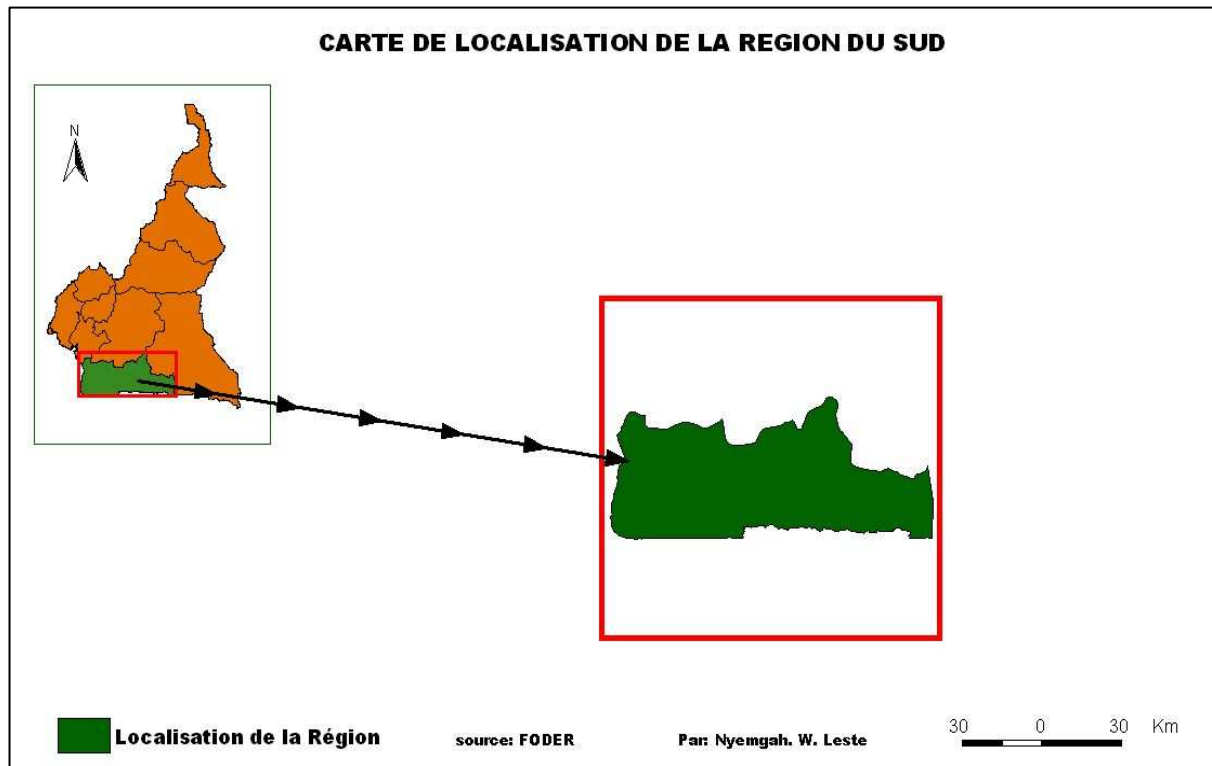


Figure 1 : Localisation de la région du Sud-Cameroun

1. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission visait les objectifs suivants :

1. Informer et sensibiliser les communautés sur :

- a) L'exploitation forestière à travers la production et la diffusion des informations sur :
 - Les titres valides avec noms des sociétés attributaires
 - Les permis annuels d'opération/certificats annuels d'exploitation délivrés
 - Les superficies officielles des titres d'exploitation valides et le montant d'attribution
 - L'avis d'appel d'offres de vente de coupe en cours
 - Le droit de préemption

- b) L'APV-FLEGT à travers la production et diffusion des informations sur le contenu de l'APV :
 - Son plan de mise en œuvre
 - Le rôle que peuvent jouer les communautés dans la mise en œuvre de l'APV
 - Présentation de la plateforme ECFP

- c) Le projet à travers la présentation:
 - Du contexte du projet
 - Des objectifs, méthodologie et résultats attendus
 - Des principales activités et produits attendus
 - Des zones d'intervention, de la durée du projet et son financement

2. Identifier les communautés bénéficiaires et établir le contact avec d'autres acteurs

- Identification et établissement des relations avec les communautés locales et autochtones qui vont être appuyées pour leur participation au suivi de la mise en œuvre de l'APV
- Contact avec les autorités en charge des forêts en vue de leur facilitation pour la réalisation de la mission et même du projet dans la zone (accès aux titres en exploitation)
- Contact avec les organisations locales existantes, qui peuvent être appuyées pour participer au suivi de l'APV tout aussi bien en termes de renforcement des capacités.
- Identification et contact avec les radios communautaires.

2. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs de la mission, l'équipe a appliqué une méthodologie comportant des entretiens individuels ou en petits groupes, des réunions d'information et de sensibilisation suivies de discussion et le relevé des coordonnées géographiques.

2.1. Les entretiens (individuels ou en petits groupes)

Cette méthode consistait à présenter l'équipe de la mission, le projet et les objectifs de la mission aux autorités administratives (délégués régionaux et départementaux du MINFOF et sous préfets) ainsi qu'aux chefs des communautés visitées. Les présentations étaient suivies d'échanges d'informations et de discussion sur les préoccupations soulevées par les interlocuteurs, permettant ainsi d'avoir une idée sur la perception de l'ampleur de l'exploitation illégale des forêts dans la région, les types de relation communautés-exploitants forestiers, et leurs réactions vis à vis de l'exploitation forestière dans la localité.

2.2. Les réunions (d'information et de sensibilisation)

Des réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées pour présenter le projet et les objectifs de la mission aux populations locales et autochtones, partager avec elles les informations collectées sur la gouvernance forestière susceptibles de les intéresser et discuter de leur adhésion et des conditions de participation au projet. C'est également au cours de ces réunions que les supports d'information (copies de documents officiels, notes et brochures) étaient remis aux communautés qui, à leur tour, faisaient part à l'équipe de la mission de la situation de l'exploitation forestière sur leur territoire coutumier.

2.3. Le relevé des coordonnées géographiques

Pour des besoins de cartographie de la zone d'intervention du projet, les coordonnées géographiques étaient relevées grâce à un récepteur GPS de marque Garmin *etrex*. Le système de coordonnées utilisé était l'UTM, Zone 33 N, avec comme référentiel WGS 84. Les coordonnées ainsi relevées ont permis de dresser la carte des communautés visitées pendant cette mission.

3. COMPOSITION DE LA MISSION

La mission était conduite par une équipe composée de :

- M. Elie BONING PANING, Economiste, Chef de projet ;
- M. Leste NYEMGAH WO-NDONG, Forestier, Assistant technique ;
- M. Jean Paul EYEBE, Forestier, Assistant technique ;

- Et d'un chauffeur, M. Bienvenu PETCSIEN.

4. ITINERAIRE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Du 11 au 15 décembre 2010, l'équipe de la mission a parcouru les localités identifiées en suivant l'itinéraire Yaoundé – Ma'an – Akom 2 – Kribi – Fifinda – Yaoundé. Le programme de déroulement de la mission est présenté dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Programme de déroulement de la mission

Dates	Activités	Lieux
11/12/2010	Voyage Yaoundé – Ma'an	
	Réunion avec la communauté de Ndjazeng	Ndjazeng
	Réunion avec la communauté de Tya'assono	Tya'assono
12/12/2010	Rencontre avec M. Gabriel MVODJI, Sous-Préfet d'Akom2	Akom 2
	Rencontre avec M. Jean Louis KOLAK, Chef du Poste Forestier et Chasse d'Akom 2	
	Réunion avec la communauté de Djabilobé	
	Réunion avec la communauté d'Akok	
	Réunion avec la communauté d'Elon	
13/12/2010	Rencontre avec M. Patrick ZAMBO, Directeur Commercial et Marketing de la radio BEACH FM (98.1).	Kribi
	Réunion avec la communauté de Bipaga 2	Bipaga 2
	Réunion avec la communauté d'Ebéa-Lokoundjé	Ebéa
14/12/2010	Réunion avec la communauté d'Elog-Batindi	Elog-Batindi
15/12/2010	Voyage Kribi-Yaoundé	

5. ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS

Suivant la méthodologie retenue pour cette série de mission, les activités réalisées au cours de cette mission étaient la tenue d'entretiens avec les autorités locales et les responsables des radios-communautaires/rurales et l'organisation de réunion d'information et de sensibilisation dans les communautés.

5.1. Entretiens avec les autorités administratives locales

Les entretiens avec ces autorités locales portaient sur les points suivants :

- ✓ Présentation de l'équipe de la mission ;
- ✓ Présentation de FODER, du projet (titre, objectifs, résultats attendus, organe d'exécution, durée) et de l'objectif de la mission ;
- ✓ Remise des documents disponibles concernant le projet ;
- ✓ Partage d'information sous forme d'échange d'expérience en rapport avec l'exploitation forestière illégale et l'APV-FLEGT.

Ainsi, les Sous-Préfet et les Chefs des Postes Forestiers et Chasses d'Akom 2 et Fifinda ont été rencontrés et entretenus sur la base de ces centres d'intérêts.

L'équipe a constaté que les autorités administratives locales n'avaient jamais entendu parler de l'APV jusque là, et n'ont pas hésité à exprimer leur gratitude et leurs espoirs vis-à-vis du projet. Le Sous-Préfet d'Akom 2, M. Gabriel MVODJI, s'exprimait en ces termes : « ce nouveau concept nous intéresse beaucoup et les responsables locaux de l'administration territoriale que nous sommes pensons avoir un rôle à jouer. C'est toujours vers nous que les populations viennent se plaindre quand elles font face à de graves problèmes, mais nous n'avons pas toujours les informations qu'il nous faut pour bien répondre à leurs préoccupations et mieux arbitrer les conflits ». Des conflits récurrents entre les communautés et la Mairie d'Akom 2 concernant la répartition et la redistribution de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) ont été soulevés par le Sous-Préfet heureux de recevoir une copie de l'Arrêté conjoint n°0520 MINATD/MINFI/MINFOF du 30 Juillet 2010 fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant des exploitations des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines. Bien que très occupé, M. Valentin NGONO, Sous-Préfet de Fifinda a tenu à recevoir l'équipe du projet pour un bref entretien au terme duquel il s'est dit mieux outillé pour aborder les cas d'exploitation illégale : « Il y a beaucoup de gens qui viennent ici tromper les communautés avec des enveloppes, des cartons de vins et des sacs de riz pour piller la forêt en se servant de documents douteux, mais nous ne pouvons rien y faire. Si votre projet nous appuie vraiment, cette situation pourra changer ».

Les deux Sous-Préfet rencontrés ont été favorables au projet et ont encouragé FODER (déjà connu dans la zone pour ses actions en faveur des peuples autochtones Bagyéli, son appui à la création de nombreuses forêts communautaires et à la mise sur pieds d'entreprises forestières communautaires) à aller de l'avant. « Vous savez que vous êtes chez-vous ici et qu'à tout moment je serai disposé à vous recevoir » disait M. NVODJI.

Les responsables locaux de l'administration en charge des forêts eux aussi étaient en carence d'information, pourtant nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Au terme de

Projet de renforcement du suivi et de participation des communautés locales et autochtones à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun : Rapport de mission n°2 (Région du Sud-Cameroun) 10

l'entretien, le Chef du Poste Forestier et Chasse d'Akom 2 disait : « c'est pour la première fois que j'entends parler de l'APV et du FLEGT, mais c'est une bonne chose, et puisque le gouvernement a signé cet accord, vous avez mon soutien tout azimut. Nous manquons beaucoup d'informations. Il n'y a pas de copie de la loi forestière ici au poste vous rendez-vous compte ? Les communautés ont beaucoup de faiblesse vis-à-vis de l'exploitation illégale. J'espère que les informations, les formations que vous allez leur donner apporteront un début de changement de mentalité ». Le Chef de poste de Fifinda a lui aussi agréablement accueilli les informations et s'est dit intéressé et disposé à participer aux missions mixtes de surveillance de forêts avec les membres des communautés : « Ce sera une grande nouveauté pour moi et pour les communautés de pouvoir travailler ensemble » affirmait alors ce dernier.

5.2. Entretiens avec les médias et les organisations de la société civile locale

L'équipe s'est également entretenue avec une radio communautaire, l'unique en service dans le département, la Radio BEACH FM émettant sur 98.1 en modulation de fréquence.

De l'entretien avec M. Patrick ZAMBO, Directeur commercial de ladite radio, il est ressorti que le traitement des thèmes relatifs à la gestion forestière et à la préservation de



Photo 2 : Entrée de la radio Beach FM

l'environnement se fait régulièrement au sein de la station, à travers des débats, des conférences et des émissions impliquant les députés de la localité, les exploitants forestiers et les responsables locaux en charge des forêts (MINFOF) et de la protection de la nature (MINEP). Les informations apportées par l'équipe de la mission étaient donc bienvenues pour le Directeur commercial qui a cependant exprimé son souhait de discuter des modalités de diffusion régulière des informations venant du projet au cours d'une prochaine rencontre.

L'équipe n'a pas pu rencontrer les responsables des organisations locales de l'Arrondissement de Ma'an dans la Vallée du Ntem. Le Département de l'Océan, principal site d'intervention de FODER, l'équipe s'est longuement entretenue avec le responsable de l'antenne FODER basé à Akom 2 et couvrant les Arrondissements d'Akom 2, Niété, Kribi 1 et 2, Fifinda et Campo. L'antenne FODER-IPP (Indigenous Peoples Program) a été identifiée par l'équipe pour relayer les informations dans les localités d'intervention du projet.

5.3. Réunions d'information et de sensibilisation

5.3.1. Les communautés cibles

Le choix des communautés cibles a suivi les orientations présentées dans le rapport de démarrage du projet, qui prévoyait de concentrer l'intervention du projet dans les départements de l'Océan et de la Vallée du Ntem. Ainsi, 08 communautés ont été identifiées et visitées au cours de la mission, voir tableau 2.

Tableau 2 : Communautés visitées et proximité des titres d'exploitation forestière

Localités (départements)	Communautés visitées	Titres situés à proximité	Sociétés titulaires
Ma'an (Vallée du Ntem)	Ndjazeng	UFA 09 021 UFA 09 020 UFA 09 022	WIJMA CUF GAU-Service
	Tya'assono	UFA 09 021 UFA 09 022	WIJMA GAU- Service
Akoum 2 (Océan)	Djabilobé	UFA 09 026	CUF
	Akok	UFA 09 026	CUF
	Elon	UFA 09 026	CUF
Fifinda (Océan)	Bipaga 2	UFA 09 028	EFFA JPD
	Ebéa-Lokoundjé	UFA 09 028 UFA 09 003	EFFA JPD MMG
	Elog-Batindi	UFA 09 003 UFA 09 028	MMG EFFA JPD

5.3.2. L'information et la sensibilisation

D'entrée de jeux, les questions posées aux membres des communautés ont permis de relever que ceux-ci n'étaient pas bien informés sur les titres attribués au tour de leurs villages et sur les sociétés titulaires de ces titres. A titre d'exemple les UFA 09020 (de CUF), 09022 (de GAU-Service) et 09028 (de EFFA JPD) n'étaient pas connues des communautés. Les bonnes informations ont alors été présentées, expliquées et données aux communautés sous la forme d'une compilation de documents. Le thème de l'exploitation forestière illégale a également été abordé dans ses divers aspects au cours des réunions qui portaient de manière générale sur :

- l'exploitation forestière (liste des titres valides, les sociétés bénéficiaires de ces titres et leurs superficies, la gestion des Redevances Forestières Annuelles (RFA), l'avis d'appel d'offre de vente de coupe en cours, et le droit de préemption) ;

- l'APV-FLEGT (origine, but, innovations et opportunités, plan de mise en œuvre, rôle des communautés, et plateforme ECFP) ;
- et le projet (contexte, objectifs, méthodologie et résultats attendus, principales activités et produits, zones d'intervention et durée, et financement).

5.4. Motivations des communautés à participer au projet

5.4.1. Le besoin d'être informé

L'équipe a relevé un grand besoin d'information et surtout d'accompagnement dans toutes les communautés visitées, car :

« *Il ne faut pas seulement nous apporter les documents, il faut en plus nous expliquer leurs contenus pour que tout le monde comprenne et puisse poser des questions* »

avait déclaré un membre de la communauté de Ndjazeng. Un autre, cette fois à Ebéa-Lokoundjé, avait dit : « *nous remettre des documents d'information c'est bien, mais il sera mieux de nous apprendre à les utiliser sans courir des risques. Nous souhaitons que les formations commencent vite* ».



Photo 3 : Réunion à Ndjazeng

5.4.2. Le besoin d'être renforcé et soutenu

Le principal problème de gouvernance forestière dont se sont plaint les populations concerne l'affectation des revenus issus de la RFA qui n'arriveraient pas jusqu'aux communautés. Dans la localité d'Akom 2 où le conflit est ouvert entre les communautés et la commune, une plainte contre la commune a été déposée auprès de l'autorité administrative par les communautés de Djabilobé, Akok, Elon et autres pour détournement et non paiement (depuis 3 ans) des revenus issus de la RFA et destinés aux communautés riveraines. Le même problème de redistribution de la RFA a été soulevé par les populations d'Elog-Batindi qui ont déclaré à l'équipe qu' « *en 2007 la commune de Fifinda était redevable de plus de 47 millions de FCFA* (soit environ 93.000 USD) ». Si certaines déclarations restent à vérifier, il demeure toutefois que la gestion des revenus issus de la RFA et le manque d'informations appropriées posent problème dans les communautés et empoisonnent les relations entre les communautés et les communes. Un appui à la gestion transparente de la RFA semble donc nécessaire dans les deux Départements.

L'exploitation forestière illégale, notamment autour des communautés d'Ebéa-Lokoundjé et Elog-Batindi constitue un autre problème auquel les communautés aimeraient s'opposer si elles

sont appuyées, même si elles reconnaissent leur passivité et la complicité de certains de leurs membres.

La mission a permis à certaines communautés à l'instar de la communauté de Tya'assono, titulaire d'une forêt communautaire qu'elle souhaiterait enrichir, d'exprimer d'autres besoins en renforcement de capacités : *« nos préoccupations vont au-delà de l'exploitation forestière, car nous avons hérité d'une forêt appauvrie. Nous avons besoin d'aide pour mettre en place une pépinière agro-forestière et reboiser notre forêt ».*



Photo 4 : Réunion à Tya'assono

5.4.3. Participation au projet

Le projet a reçu un très bon accueil dans toutes les communautés visitées d'autant plus que celles-ci font face à des problèmes liés au manque de transparence et au non paiement de la RFA, et assistent parfois sans défense à l'exploitation illégale de leur forêt. La volonté de participer au projet et de se dresser contre la mauvaise gestion des forêts et de ses revenus a été manifestée par toutes les communautés.

Le tableau 3 suivant présente pour chaque communauté les raisons évoquées pour participer à la mise en œuvre du projet.

Tableau 3 : Motivations des communautés à participer à la mise en œuvre du projet

Communautés visitées	Problèmes liés à la gestion des ressources forestières	Motivations à participer au projet	Observations
Ndjazeng	La zone agro-forestière est réduite.	Eviter que l'exploitation forestière aille au delà de ses limites et bénéficier des informations et des formations du projet, ainsi que de ses éventuelles retombées financières.	La communauté semble avoir de bonnes relations avec la société Wijma.
Tya'assono	Leur forêt communautaire est pauvre en bois d'œuvre à cause de l'exploitation forestière.	Etre appuyé par le projet pour relocalisation le point A de délimitation de leur forêt communautaire et matérialiser les limites de leur forêt pour mieux la surveiller. Bénéficier de l'appui de FODER pour la finalisation du projet de production des plants pour le reboisement de la forêt communautaire.	La communauté est très bien organisée et déçue par de mauvais partenariats signés avec des exploitants forestiers dans le cadre de la gestion de sa forêt communautaire.
Djabilobé	Problème lié à la redistribution de la RFA.	Acquérir des connaissances nouvelles concernant la gestion des forêts (APV et autres) et des revenus de l'exploitation. Etre formés et soutenus dans la revendication de leur RFA.	La communauté abrite des populations Bantu et une minorité Bagyeli (autochtones). la communauté gère une forêt communautaire obtenue avec l'appui de FODER.
Akok	Complicité de certains villageois à l'exploitation forestière illégale	Avoir des informations relatives aux politiques et à la gouvernance forestière pour pouvoir défendre leur droit (RFA et ressources de leur forêt communautaire).	---

Elon	La communauté se plaint de la réduction de la zone agro-forestière par la société forestière CUF.	Pouvoir faire entendre leur revendication auprès du MINFOF (« <i>nous avons plus d'espace pour vivre</i> » affirmaient les membres de la communautés à l'équipe).	---
Bipaga 2	Problème lié à la redistribution de la RFA.	« <i>S'informer sur l'APV, y participer et lutter contre l'exploitation illégale de nos forêts</i> ».	---
Ebéa-Lokoundjé	RAS	Avoir accès aux informations forestières et savoir ce qu'il faut faire pour mieux gérer la forêt.	Plusieurs membres de la communauté (y compris le Chef du village) seraient complices du sciage artisanal du bois (activités plus souvent illégales).
Elog-Batindi	Problème de redistribution de la RFA.	Bénéficier d'un encadrement technique lié au suivi de l'exploitation forestière.	Deux professeurs de lycée présents à cette réunion ont exprimé leur grand intérêt à être mieux informés et formés pour instruire la jeunesse.

5.5. Collecte des données géographiques et cartographie des communautés

Les coordonnées GPS collectées au cours de cette mission ont été intégrées dans un système d'information géographique et combinées aux données de l'atlas forestier pour obtenir la carte ci-dessous, qui détermine la zone d'intervention du projet dans la région de Sud.

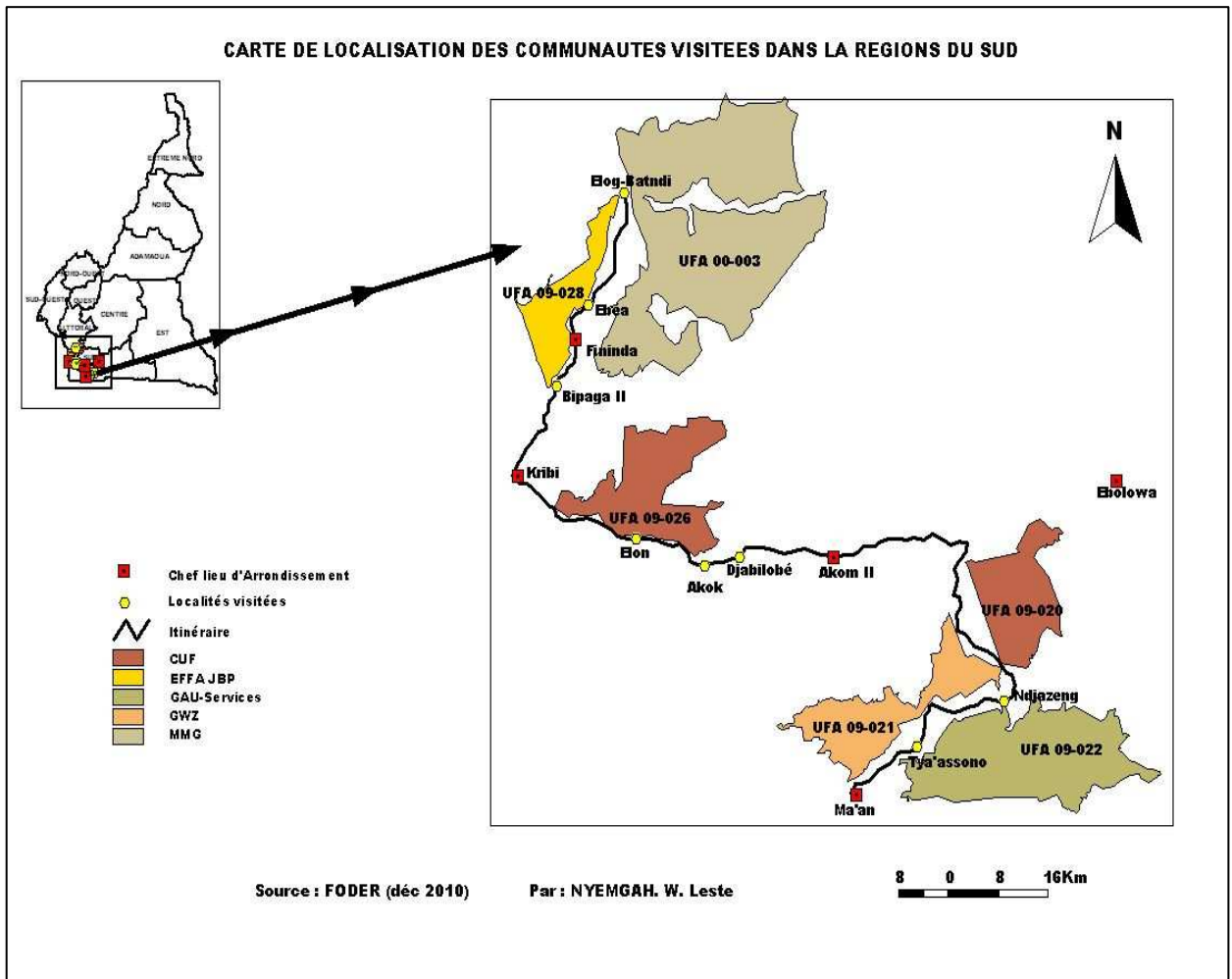


Figure 2 : Localisation des communautés cibles du projet

6. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'indisponibilité des autorités administratives de l'Arrondissement de Ma'an (dans la Vallée du Ntem) et Kirbi 1 (dans l'Océan).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette mission a permis aux communautés identifiées dans la région du Sud-Cameroun de recevoir pour la première fois des informations sur l'APV-FLEGT au Cameroun. De l'arrondissement de Ma'an à celui de Fifinda en passant par Akom 2 et Kribi, les communautés et les autorités rencontrées ont manifesté leur volonté à participer à la mise en œuvre du projet.

Au regard des réalités vécues sur le terrain, l'équipe recommande que la prise de contact avec d'autres communautés continue au cours des prochaines missions, de manière à augmenter le nombre des communautés bénéficiaires. En effet, un plus grand nombre de communautés pourrait bénéficier des informations et des formations délivrées par le projet. Toutefois, l'appui du projet au développement des activités de surveillance communautaire dépendra largement du dynamisme et du niveau d'engagement de chaque communauté.

Quatre préoccupations importantes et spécifiques ont été soulevées par les communautés rencontrées au cours de cette mission et mérite une certaine attention de la part de différents acteurs. Il s'agit de :

- 5) L'insuffisance de la zone agro-forestière (Ndjazeng, Elon) ;
- 6) L'appui à la finalisation d'un projet de production de plants pour le reboisement d'une forêt communautaire (Tya'assono) ;
- 7) La complicité de certains membres des communautés à l'exploitation illégale des forêts (Akok, Sous-préfet de Fifinda) ;
- 8) Et de la mauvaise gestion des revenus issues de la RFA (Djabilobé, Bipaga 2 et Elog-batindi).

A ces préoccupations, l'équipe formule les recommandations spécifiques suivantes :

- 1) Initier le dialogue sur les superficies de zones agro-forestières entre les sociétés forestières (Wijma et CUF) et les communautés (Ndjazeng et Elon) au cours des prochaines missions. Des possibilités de gestion participative peuvent en effet être convenus et expérimentés entre les deux parties, de manière à satisfaire les besoins de l'une des parties sans porter atteinte aux intérêts de l'autre partie.
- 2) Appuyer la communauté de Tya'assono dans la finalisation de son projet et l'orienter vers des partenaires pouvant lui apporter un soutien.

- 3) Renforcer l'information et la sensibilisation des populations sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et le commerce du bois et former certains membres des communautés à l'observation méthodiques des activités d'exploitation forestière pour attirer à temps utile l'attention de l'administration en charge des forêts sur des activités forestières douteuses.
- 4) Et enfin, mieux appréhender les problèmes de gestion des revenus issus de la RFA (qui semble être le principale problème de gouvernance forestière) dans le département de l'Océan et de développer une intervention spécifique pour améliorer la transparence, la redistribution, la gestion et la visibilité de l'impact social de la RFA dans le département de l'Océan./.